

INFORMATIONS CONCERNANT LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE GUERBET

DATE ET CONDITIONS DE RETRANSMISSION

L'Assemblée générale Mixte de Guerbet aura lieu le vendredi 29 mai 2020 à 15h00 (à huis clos).

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, **le Conseil d'administration de Guerbet a acté la tenue à huis clos de l'Assemblée Générale Mixte de GUERBET du 29 mai 2020, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants.**

Aucun actionnaire ne pourra assister physiquement à l'Assemblée générale : il est expressément demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer pour cette Assemblée générale et de ne pas demander de carte d'admission.

Dans ces conditions, l'Assemblée générale sera retransmise en direct et en intégralité sur ce lien : [Participer à l'Assemblée générale Mixte de Guerbet](#)

Pendant la réunion, il ne sera pas possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions.

MODALITES DE VOTE

Guerbet invite ses actionnaires à user de l'ensemble des dispositifs de vote à distance en amont de l'Assemblée Générale pour exprimer leur voix.

Les actionnaires disposent de plusieurs possibilités pour voter à l'Assemblée générale réunie à huis clos :

- voter par correspondance, par voie postale ou par internet par l'intermédiaire de la plateforme de vote sécurisée Votaccess.
- donner procuration au Président ou à un mandataire désigné, par voie postale ou par internet par l'intermédiaire de la plateforme de vote sécurisée Votaccess

Vote par Internet sur la plateforme sécurisée Votaccess

La plateforme sécurisée Votaccess permettant de voter ou de donner procuration par Internet, disponible via Planetshares. Elle sera ouverte à compter du lundi 11 mai 2020 à 10h00 heures (heure de Paris), jusqu'au jeudi 28 mai à 15 heures (heure de Paris).

- Les actionnaires au nominatif, pur ou administré, ont accès à Votaccess via Planetshares et leurs codes de connexion habituels. Le mot de passe pour se connecter à Planetshares sera envoyé soit par courrier, soit par e-mail si BP2S détient l'adresse e-mail de l'actionnaire (notamment si l'actionnaire est abonné à la e-convocation).
- Les actionnaires au porteur qui ont accès à Votaccess par le site de leur teneur de compte pourront voter sur cette plateforme. Les actionnaires au porteur dont leur teneur de compte n'as pas accès à Votaccess pourront voter selon les modalités habituelles par poste.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme Votaccess, il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

Vote par correspondance

Le formulaire de vote papier permettant de voter ou de donner procuration par voie postale est téléchargeable sur le site de Guerbet, dans la section <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/>. Il devra être dûment complété, signé et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur. L'ensemble **devra être renvoyé à BNP Paribas Securities Services, CTO Assemblées – Les Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex, de telle façon que le service des assemblées de BNP Paribas Securities Services puisse le recevoir au plus tard le 26 mai 2020**. Compte-tenu de la pandémie de Covid-19 qui risque d'allonger les délais postaux, il est recommandé de retourner le formulaire de vote dans les meilleurs délais.

QUESTIONS PREALABLES

Les actionnaires conservent la faculté de poser des questions par écrit préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale. Les questions peuvent être envoyées par courrier électronique, à l'adresse suivante : **ag29mai2020@guerbet.com**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ne donnera pas lieu à débat et il ne sera pas possible d'amender ou de proposer de nouvelles résolutions pendant l'Assemblée générale.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée générale sont mis en ligne sur le site internet de Guerbet à l'adresse suivante : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/assemblee-generale/> et sont tenus à la disposition des actionnaires.

Tout actionnaire peut en outre demander par message électronique à la société Guerbet (à l'adresse suivante : **ag29mai2020@guerbet.com**) de lui envoyer, à l'adresse électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements auxquels il peut avoir accès préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.